

RELEVÉ DE VOTRE COMPTEUR D'EAU

La Communauté d'Agglomération du Cotentin informe ses usagers qu'un agent du Cycle de l'Eau de la régie de **Les Pieux** passera relever les compteurs d'eau sur votre commune entre le **20 Juillet et le 16 Octobre 2026**.

Nous vous invitons à rendre **accessible** votre compteur et libérer votre installation de tout encombrement (taillage haies, pas d'objets sur la fosse) afin que nous puissions le relever et, ainsi, établir une facture basée sur votre consommation réelle.

En cas d'absence, et si votre compteur d'eau se trouve à **l'intérieur du logement (sans dispositif de relève à distance)**, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous transmettre votre relevé (chiffres noirs uniquement) :

- 1) Soit par téléphone au 02 33 08 23 18
- 2) Soit sur le site internet suivant et avant le : www.lecotentin.fr/eau-potable-declarez-votre-releve-de-compteur-deau
- 3) Soit en nous retournant l'avis de passage déposé en cas d'absence le cas échéant

- 4) Soit par mail électronique à dce.lespieux@lecotentin.fr



En vous remerciant par avance et en vous assurant de notre total engagement à votre service.